

nement a nuit ou nuit encore à l'application efficace de la législation visant les pratiques commerciales restrictives...

Et ainsi de suite. Le renvoi projeté de la question à une commission parlementaire signifie qu'une telle commission peut établir le programme du Gouvernement et reçoit mandat en ce sens. C'est une motion de défiance, ou je n'y comprends rien.

M. Drew: C'est là une affirmation extraordinaire qu'il nous serait peut-être plus facile de comprendre si on nous disait en quoi diffère ce renvoi de tout autre renvoi d'une question à une autre commission parlementaire.

L'hon. M. Garson: Je ne prétends pas que la chose diffère du renvoi d'une autre question à une commission. J'estime cependant qu'une motion portant le renvoi d'un bill présenté par le Gouvernement et renfermant son programme sur une question donnée, à une commission parlementaire chargée d'en faire l'examen et de le modifier à son gré équivaut à une motion de défiance.

J'ai retenu l'attention de la Chambre longtemps à ce sujet, entre autres raisons, pour convaincre l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) et certains de ses collègues que nous tentons de donner une réponse sérieuse. Il protestait parce qu'on n'avait répondu sérieusement à aucune des accusations.

M. Macdonnell (Greenwood): Au point que j'ai soulevé.

L'hon. M. Garson: J'ai traité la question assez longuement, m'efforçant d'aborder tous les points soulevés.

En terminant, je signale que le comité parlementaire ne pourrait mettre en lumière aucun fait nouveau. Le rapport sur les meuneries se passe de commentaires. Il en va de même des mémoires de M. Gordon. Nous avons exposé intégralement tous les aspects de la question. Je ne crois pas que le comité puisse amener les hauts fonctionnaires en cause à s'entendre sur cette question. Dans les circonstances, si nous déférions la question au comité, il ne pourrait en résulter que du retard. Nous désirons vivement donner suite au rapport relatif aux boulangeries. Par conséquent, nous exhortons la Chambre à rejeter la proposition d'amendement.

L'amendement de M. Drew, mis aux voix, est rejeté.

ONT VOTÉ POUR:

MM:	MM:
Argue	Blair
Balcer	Brooks
Beyerstein	Browne (Saint-Jean-Quest)
Black (Cumberland)	Bryce
Blackmore	

[L'hon. M. Garson.]

Cardiff
Casselman
Catherwood
Charlton
Church
Coldwell
Courtemanche
Coyle
Diefenbaker
Drew
Fair
Fleming
Fraser
Gagnon
Gillis
Graydon
Green
Hansell
Harkness
Harris (Danforth)
Hatfield
Herridge
Higgins
Johnston
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Low
Macdonnell (Greenwood)
Macinnis
McGregor
McLure
Murphy
Noseworthy
Parkes
Shaw
Smith (Calgary-Ouest)
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
White (Hastings-Peterborough)
White (Middlesex-Est)
Wright.—53.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM:	MM:
Anderson	Garson
Applewhaite	Gauthier (Lac Saint-Jean)
Arsenault	Gauthier (Sudbury)
Ashbourne	Gauthier (Lapointe)
Bater	Gauthier (Portneuf)
Beaudoin	George
Belzile	Gibson (Hamilton-Ouest)
Bennett	Gibson (Comox-Alberni)
Black (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Gingues
Blanchette	Gosselin
Blue	Gour (Russell)
Boisvert	Gregg
Boivin	Harris (Grey-Bruce)
Bonnier	Healy
Boucher	Hellyer
Bradette	Helme
Bradley	Henry
Breithaupt	Hetland
Brisson	Howe
Brown (Essex-Ouest)	Huffman
Byrne	Hunter
Cameron	Isnor
Campney	James
Carroll	Jeffery
Carter	Jutras
Cauchon	Kent
Cavers	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Claxton	Kirk (Digby-Yarmouth)
Cleaver	Lafontaine
Cloutier	Langlois (Berthier-Maskinongé)
Conacher	Lapalme
Corry	Lapointe
Côté (Verdun-LaSalle)	Larson
Cournoyer	Leduc
Croll	Lefrançois
Darroch	Léger
Decore	Lesage
Denis	Little
Dewar	Macdonald (Edmonton-Est)
Dickey	MacDougall
Dion	MacLean (Cap-Breton-Nord-Victoria)
Douglas	MacNaught
Dumas	Macnaughton
Elderkin	McCann
Eudes	McCubbin
Eyre	McCulloch
Fauteux	McCusker
Ferrie	McIlraith
Fournier (Hull)	McIvor
Fournier (Maisonneuve-Rosemont)	
Fulford	
Garland	